



FCC/IC NOTICE

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment OFF and ON, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- »»Reorient or relocate the receiving antenna.
- »»Increase the separation between the equipment and receiver.
- »»Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- »»Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

This device complies with part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This device contains licence-exempt transmitter(s)/receiver(s) that comply with Innovation, Science and Economic Development Canada's licence-exempt RSS(s). Operation is subject to the following two conditions:

1. This device may not cause interference.
2. This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

WARNING: Changes or modifications to this equipment not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment. This transmitter must not be co-located or operated in conjunction with any other antenna or transmitter.

This equipment complies with FCC/IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment and meets the FCC radio frequency (RF) Exposure Guidelines and RSS-102 of the IC radio frequency (RF) Exposure rules. The device has been evaluated to meet general RF exposure requirement. The device can be used in portable exposure condition without restriction.

Caution: This equipment should be installed and operated keeping the radiator at least 20cm or more from a person's body. This device supports 20 MHz and 40 MHz bandwidth modes. Privacy of communications may not be ensured when using this device.



AVIS FCC / IC

REMARQUE: Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 du règlement de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre de l'énergie de fréquence radio. S'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, rien ne garantit que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles avec la réception de radio ou de télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en rallumant l'équipement, l'utilisateur est invité à tenter de corriger l'interférence en appliquant l'une ou plusieurs des mesures suivantes:

- »» Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- »» Augmentez la distance entre l'équipement et le récepteur.
- »» Connectez l'équipement à une prise d'un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté.
- »» Consultez le revendeur ou un technicien radio / télévision expérimenté pour obtenir de l'aide.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

1. L'appareil ne doit pas produire de brouillage;
2. L'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

AVERTISSEMENT: toute modification de cet équipement non expressément approuvée par la partie responsable de la conformité peut annuler le droit de l'utilisateur de faire fonctionner l'équipement. Cet émetteur ne doit pas être situé ni utilisé en conjonction avec une autre antenne ou un autre émetteur.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition au rayonnement FCC / IC définies pour un environnement non contrôlé et est conforme aux directives d'exposition de la FCC en matière de radiofréquences et au RSS-102 des règles d'exposition aux radiofréquences (RF) de l'IC. L'appareil a été évalué pour répondre aux exigences générales en matière d'exposition aux RF. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition portables sans restriction.

Attention: Cet équipement doit être installé et utilisé en maintenant le radiateur à au moins 20 cm du corps de la personne. Cet appareil prend en charge les modes bande passante 20 MHz et 40 MHz. La confidentialité des communications peut ne pas être garantie lors de l'utilisation de cet appareil.